

INFO-RETRAITE

- DANS CE NUMÉRO**
- > Sondage auprès des participants... 2
 - > Site web du Centre d'administration des pensions... 2
 - > Vos avis de dépôt direct... 3
 - > Prime de l'assurance vie facultative... 3
 - > Site web du Conseil de fiducie... 4
 - > Protégez vos renseignements personnels... 4
 - > Les paiements au titre de l'excédent sont imposables... 4
 - > Comment augmenter vos retenues d'impôt... 5
 - > Vous déménagez dans une autre province?... 5
 - > Association nationale des retraités de la SRC... 5
 - > Où adresser vos questions... 6

Le taux d'indexation pour 2025 est de 2,7 %

Le 1^{er} janvier 2025, votre rente brute sera majorée de 2,7 %.

Qu'est-ce que l'indexation?

L'indexation est le processus annuel qui contribue à protéger votre rente contre l'inflation.

Comment calcule-t-on le taux d'indexation?

Selon les règles du Régime de retraite de Radio-Canada, votre rente est majorée le 1^{er} janvier de chaque année jusqu'à concurrence de 2,7 %, à condition que l'indice des prix à la consommation (IPC)

ait augmenté au cours de l'année précédente. La moyenne de l'IPC de la période de 12 mois terminée en septembre de l'année en cours est comparée à la même mesure pour la période de 12 mois précédente, se terminant en septembre.

LE PROCHAIN EXERCICE EN LIEN AVEC UN EXCÉDENT

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, à la lumière des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, un nouvel excédent sera admissible au partage avec les participants au Régime.

- En raison du conflit de travail à Postes Canada, l'envoi des bulletins de vote aux retraités est retardé. Les bulletins de vote seront postés dès la fin du conflit.
- Les bulletins de vote sont aussi accessibles sur le site web du Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada à l'adresse www.pensionadmin-cbc-src.ca sous **Mon relevé de retraite**. Par conséquent, si vous ne voulez pas attendre de recevoir le vôtre par la poste (et si vous n'avez pas encore soumis votre vote), vous pouvez le télécharger sur le site web, le remplir puis le retourner par courriel à surplus@telushealth.ca.
- La date limite pour retourner les bulletins de vote sera repoussée afin que tous les retraités puissent voter. La nouvelle date limite sera déterminée et communiquée aux retraités dès que le conflit de travail à Postes Canada sera résolu.
- Si le taux de consentement atteint est suffisant et que CBC/Radio-Canada obtient l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour la distribution de l'excédent, **tous les retraités recevront un relevé sur l'excédent par la poste à leur adresse personnelle indiquée au dossier**, et ces relevés seront également téléversés sur le site web du Centre d'administration des pensions. Les retraités pour qui nous avons une adresse courriel au dossier recevront un courriel les avisant que leur relevé a été posté et téléversé sur le site web.

Garder vos coordonnées à jour, ça peut être payant!

Comme plusieurs d'entre vous l'ont constaté lors de l'exercice en lien avec l'excédent pour 2021 et 2022, en vous assurant que vos coordonnées au Service de la paie des retraités de Radio-Canada sont bien à jour, vous faites en sorte de recevoir toute l'information sur l'excédent en temps opportun.

- Si nous avons une adresse courriel au dossier, nous pouvons vous tenir au courant des activités et développements relatifs à l'excédent.
- Si votre adresse postale au dossier est à jour, votre bulletin de vote et toute information pertinente, comme l'avis de dépôt direct de votre part d'excédent, seront envoyés au bon endroit.

Vous pouvez nous informer d'un changement apporté à vos coordonnées :

Par courriel : pension@radio-canada.ca

Par la poste : Service de la paie des retraités de Radio-Canada
C. P. 3220, succursale C
Ottawa ON K1Y 1E4

Par téléphone : 1 888 688-6038

Par télécopieur : 1 613 288-6220



Sondage auprès des participants 2024



Merci à toutes les personnes qui ont répondu au sondage auprès des participants 2024. Sur les quelque 6 000 retraités qui ont reçu l'invitation à répondre au sondage (seules les personnes pour qui nous avons une adresse courriel au dossier l'ont reçue), plus de 2 400 ont pris le temps de le faire. Nous examinons actuellement les résultats. Nous sommes impatients de vous faire part de nos découvertes. **À suivre!**



Un courriel à l'adresse pension@radio-canada.ca est une excellente façon de communiquer avec le Service de la paie des retraités de Radio-Canada. Vous pouvez nous écrire

au moment qui vous convient, le jour comme la nuit! **N'oubliez pas d'inclure votre nom et votre numéro d'identité SRC dans tous les courriels que vous envoyez au Service de la paie des retraités de Radio-Canada.**

Restez au fait des dernières nouvelles sur l'excédent : apprenez votre numéro d'identité SRC!

L'année dernière, à l'occasion de l'exercice en lien avec l'excédent, votre bulletin de vote et votre relevé sur l'excédent ont été téléversés sur le site web du Centre d'administration des pensions, ce qui a permis d'accélérer le processus et de réduire les coûts administratifs. Or, vous avez besoin de votre numéro d'identité SRC pour vous connecter au site et pour réinitialiser votre mot de passe si jamais vous l'avez oublié.

Votre numéro d'identité SRC est le numéro d'identification qui vous a été attribué en tant que membre du personnel de CBC/Radio-Canada ou lorsque vous avez commencé à recevoir votre rente de Radio-Canada.

L'exercice en lien avec l'excédent l'a bien démontré : c'est important de connaître votre numéro d'identité SRC. Le Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada, le Service de la paie des retraités de Radio-Canada et la Canada Vie (pour le Régime d'assurance maladie complémentaire) utilisent ce numéro pour vous identifier.

Vous trouverez votre numéro d'identité SRC aux endroits suivants :

- vos **avis de dépôt direct** – vous trouverez le numéro juste au-dessus de votre nom dans le bloc-adresse;
- votre **relevé annuel du Régime de retraite de Radio-Canada**, si vous êtes un employé retraité;
- la **correspondance** que vous recevez du Centre d'administration des pensions et de la Canada Vie.

Mémorisez votre numéro d'identité SRC pour faciliter l'accès à toutes les ressources qui touchent votre rente de Radio-Canada.

SITE WEB DU CENTRE D'ADMINISTRATION DES PENSIONS : OUVREZ UNE SESSION EN UN TOURNEMAIN ET OBTENEZ DE L'INFORMATION SUR L'EXCÉDENT

Sachez comment ouvrir une session sur le site web du Centre d'administration des pensions à l'adresse www.pensionadmin-cbc-src.ca pour obtenir rapidement de l'information sur la retraite et consulter facilement les documents à propos de l'excédent.

Pour faciliter votre ouverture de session, le plus important est de connaître votre numéro d'identité SRC et les réponses à vos **questions d'identification**. De cette façon, si jamais vous oubliez votre mot de passe, vous pourrez simplement cliquer

sur « **Mot de passe oublié** » à la page d'accueil. On vous demandera d'entrer votre numéro d'identité SRC et de répondre à vos **questions d'identification**, puis de suivre la procédure indiquée pour choisir un nouveau mot de passe. C'est aussi simple que cela.

Cela dit, si l'accès au site web vous est refusé, ou si vous avez oublié les réponses à vos **questions d'identification**, il vous faudra appeler le Centre d'administration des pensions au 1 888 604-9258 (choisissez la langue, l'option 2, puis l'option 2 à nouveau) pour obtenir de l'aide.



En juillet 2024, le Centre d'administration des pensions a reçu près de **1 300 appels** de retraités cherchant à obtenir de l'aide pour ouvrir une session sur le site web. En temps normal, le Centre reçoit 25 appels de ce genre par mois.

Consultez la dernière page pour savoir où acheminer vos questions sur votre rente de Radio-Canada

Nous savons qu'il est parfois difficile de savoir avec qui communiquer au sujet des différents éléments de votre rente de Radio-Canada. C'est pourquoi nous avons consacré la dernière page de ce bulletin d'information aux coordonnées de divers services. **Conservez-la à portée de main!**

Si vous vous demandez toujours vers quel service vous tourner, communiquez avec l'équipe du Service de la paie des retraités de Radio-Canada. Elle vous dirigera au bon endroit ou vous aidera à régler la situation.



Courriel :
pension@radio-canada.ca

Poste : Service de la paie des retraités de Radio-Canada
C. P. 3220, succursale C
Ottawa ON K1Y 1E4

Téléphone : 1 888 688-6038
Télécopieur : 1 613 288-6220



Vos avis de dépôt direct de décembre 2024 et de janvier 2025

Vos avis de dépôt direct de décembre 2024 et de janvier 2025 vous seront postés dès que le conflit de travail à Postes Canada sera résolu.

N'oubliez pas qu'un avis de dépôt vous est envoyé par la poste seulement lorsque le montant de votre rente nette change, ainsi que pour chaque paiement du 1^{er} décembre et du 1^{er} janvier.

AUGMENTATION DES PRIMES DE L'ASSURANCE VIE FACULTATIVE LE 1^{ER} JANVIER 2025

Les taux de l'assurance vie facultative augmenteront en moyenne de 47,1 % à compter du 1^{er} janvier 2025. Cependant, un excédent accumulé dans le régime continue d'être utilisé comme subvention tarifaire pour vous aider à payer le coût de cette couverture. Si vous souscrivez déjà l'assurance vie facultative, les primes prélevées sur votre rente augmenteront à compter de janvier 2025. Pour connaître votre nouvelle prime, vous pouvez consulter la section **Mon profil d'avantages sociaux** sur le site web du Centre d'administration des pensions, à l'adresse www.pensionadmin-cbc-src.ca.

Les taux actuels par tranche de 10 000 \$ de protection sont indiqués dans le tableau ci-contre.

L'assurance vie facultative est offerte par tranche de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Les primes varient en fonction de l'âge et selon le statut de fumeur ou non-fumeur. Pour calculer votre prime mensuelle, multipliez le tarif qui s'applique à votre situation par le nombre de tranches de protection désiré.

Exemples – Situation : 60 ans, non-fumeur, 20 000 \$ de protection
Prime mensuelle : 2,33 \$ x 2 tranches de 10 000 \$ = 4,66 \$

Taux mensuels par tranche de 10 000 \$ de protection

Âge	1 ^{er} janvier 2025	
	Fumeur	Non-fumeur
40-44	0,41 \$	0,34 \$
45-49	0,65 \$	0,50 \$
50-54	1,05 \$	0,82 \$
55-59	2,02 \$	1,58 \$
60-64	3,01 \$	2,33 \$
65-69	4,54 \$	3,81 \$

Pour obtenir plus d'information, consultez le site web du Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada à l'adresse www.pensionadmin-cbc-src.ca, puis rendez-vous à la section **Avantages sociaux > Assurance vie > Assurance vie facultative**. Vous pouvez aussi appeler le Centre d'administration des pensions au 1 888 604-9258 (choisissez la langue, l'option 2, puis l'option 3).

SITE WEB DU CONSEIL DE FIDUCIE



Le Conseil de fiducie a un site web public visant à informer les participants au Régime de retraite et le public sur le Régime de retraite de Radio-Canada, le Conseil de fiducie et les activités liées au Régime.

de l'information à jour, les résultats financiers et les services offerts aux participants au Régime.

Pour accéder au rapport annuel 2023, visitez le **cbc-radio-canada-pension.ca/fr/publications/annual-reports/** ou balayez le code QR ci-contre.



Vous pouvez consulter ce site à l'adresse **cbc-radio-canada-pension.ca/fr/**. Parcourez le plus récent rapport annuel et ses faits saillants, qui présentent chaque année

PROTÉGEZ VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS!

L'idée d'être victime d'un vol d'identité est un cauchemar pour tout le monde. Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection des renseignements personnels.

CBC/Radio-Canada, le Centre d'administration des pensions et le Conseil de fiducie appliquent des mesures strictes pour protéger vos renseignements personnels, mais vous avez aussi un rôle à jouer sur ce plan.

Votre mot de passe pour le site web du Centre d'administration des pensions

- N'utilisez pas votre mot de passe pour le site web du Centre d'administration des pensions pour d'autres comptes en ligne, par exemple pour vos activités bancaires, votre courriel ou vos profils sur les médias sociaux.
- Choisissez un mot de passe original, que personne ne pourra deviner.
- Ne donnez votre mot de passe à personne, y compris à des membres de votre famille.



- Changez immédiatement votre mot de passe si vous soupçonnez qu'il a été compromis.

Ne mordez pas aux tentatives d'arnaque

De nouvelles tentatives d'arnaque apparaissent sur les radars pratiquement tous les jours, et elles sont de plus en plus sophistiquées. Gardez toujours à l'esprit que personne, au Service de la paie des retraités de Radio-Canada ou au Centre d'administration des pensions, ne vous demandera jamais votre

mot de passe, les réponses à vos questions d'identification ou votre numéro d'assurance sociale.

Si vous avez des doutes sur l'identité de la personne qui communique avec vous, demandez-lui des détails, ou dites-lui que vous la recontacterez plus tard. Utilisez le numéro ou l'adresse courriel applicable que vous trouverez à la dernière page de ce bulletin d'information pour entrer en contact avec l'équipe concernée afin de confirmer l'identité de la personne qui a communiqué avec vous.

Supprimez les messages provenant d'adresses courriel ou de numéros de téléphone inconnus. Méfiez-vous des liens suspects ou des messages qui contiennent des fautes d'orthographe. Examinez l'adresse courriel de l'expéditeur – par exemple, vous pourriez recevoir un courriel incluant le logo de CBC/Radio-Canada, mais qui ne provient pas d'une source sûre. Assurez-vous que le courriel a été envoyé depuis une adresse connue avant d'y répondre ou de cliquer sur un lien dans le message.



Les médias sociaux présentent de réels dangers pour la sécurité lorsque vous y partagez de l'information sur vous ou sur votre famille. Pour assurer votre sécurité, évitez à tout prix de partager des adresses courriel ou postales, des numéros de téléphone, des dates de naissance ou des événements importants sur les médias sociaux.

LES PAIEMENTS AU TITRE DE L'EXCÉDENT SONT IMPOSABLES



Tout paiement au titre de l'excédent est considéré comme un revenu de retraite imposable. Si votre paiement au titre de l'excédent de l'année dernière vous a été versé par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, le montant brut correspondant sera ajouté à votre revenu de retraite de 2024 sur votre feuillet d'impôt (case 16 du T4A; case A du Relevé 2 pour les résidents du Québec; code du revenu 39 sur le NR4 pour les non-résidents canadiens). Les feuillets d'impôt des retraités sont postés à la mi-février.

Si votre paiement vous a été versé par CBC/Radio-Canada (parce que vous étiez un employé actif au moment du paiement), CBC/Radio-Canada vous postera en 2025 un T4A en plus de vos relevés pour votre revenu d'emploi.

Si le taux de consentement requis est atteint et que CBC/Radio-Canada obtient l'approbation du BSIF, votre part de l'excédent sera déposée dans le même compte bancaire que votre rente mensuelle de Radio-Canada, et vous recevrez par la poste un avis de dépôt direct contenant de l'information détaillée sur le montant brut de votre part, les déductions fiscales applicables et le montant net du dépôt.

Vous devez augmenter vos retenues d'impôt?

Rappelez-vous qu'il est facile d'établir des retenues supplémentaires d'impôt sur votre rente de Radio-Canada, ou encore de les modifier. Vous n'avez qu'à transmettre vos instructions par courriel, par télécopieur ou par la poste au Service de la paie des retraités.

N'oubliez pas d'**inclure votre nom et votre numéro d'identité SRC** dans votre demande et de donner des instructions claires sur la nature du changement à apporter.

Vous devez indiquer **le montant en dollars par mois**, et non sous forme de pourcentage.

Faites parvenir votre demande :

- **Par courriel** : pension@radio-canada.ca
- **Par la poste** : Service de la paie des retraités de Radio-Canada
C. P. 3220, succursale C
Ottawa ON K1Y 1E4
- **Par télécopieur** : 1 613 288-6220

Vous déménagez dans une autre province?

N'oubliez pas de passer en revue, et de modifier au besoin, les exemptions d'impôt provinciales applicables à votre rente de retraite de Radio-Canada. Vous trouverez le montant de vos exemptions fédérales et provinciales actuelles sur vos avis de dépôt. Pour les modifier, vous pouvez demander le formulaire requis au Service de la paie des retraités de Radio-Canada.



ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

L'Association nationale des retraités de la SRC a pour mandat de représenter les intérêts des retraités de CBC/Radio-Canada et de favoriser leur bien-être général et économique. Pour en savoir plus, communiquez avec l'Association :

Par la poste : Association nationale des retraités de la SRC
C. P. 8570, Ottawa ON K1G 3H9

Par téléphone : 1 613 724-3003 (région d'Ottawa)
1 877 361-9242 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord)

Par courriel : info@retraitessrc.ca

En ligne : www.retraitessrc.ca

CBC/RADIO-CANADA ET LE CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE RADIO-CANADA VOUS SOUHAITENT

de joyeuses Fêtes et une bonne année!

Qui contacter

Voici un sommaire des services à contacter, en fonction de vos besoins. Gardez cette page à portée de main pour pouvoir la consulter rapidement!

POUR POSER DES QUESTIONS, DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS OU FORMULER DES COMMENTAIRES SUR...

VOS PRESTATIONS DE RETRAITE

- Votre adresse, votre chèque ou votre dépôt direct
- Vos retenues d'impôt
- Vos feuillets d'impôt
- Le formulaire Déclaration du retraité
- Des services que vous avez reçus du Centre d'administration des pensions (administré par notre fournisseur externe)



CONTACTEZ ...

LE SERVICE DE LA PAIE DES RETRAITÉS DE RADIO-CANADA

- **Par téléphone :**
 - > Directement au 1 888 688-6038 (en Amérique du Nord), ou +1 613 288-6149 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
 - > En passant par le Centre d'administration des pensions, au 1 888 604-9258 – option 1
- **Par courriel :** pension@radio-canada.ca
- **Par télécopieur :** 613 288-6220
- **Par la poste :** Service de la paie des retraités de Radio-Canada
C. P. 3220, succursale C
Ottawa ON K1Y 1E4

L'ADMINISTRATION DES PRESTATIONS DE RETRAITE ET DES AVANTAGES SOCIAUX

- L'accès au site web du Centre d'administration des pensions ou le déverrouillage de votre compte
- Le montant de votre rente brute, ou tout changement apporté à votre rente brute, comme les modifications applicables à 65 ans
- Les retenues déduites de votre rente pour des avantages sociaux, comme le Régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC) ou l'assurance vie
- L'inscription, l'annulation ou la modification de vos personnes à charge dans le cadre du RAMC
- Le Programme de maintien des primes
- L'assurance vie, notamment la confirmation du montant de votre assurance vie, ou la souscription, l'augmentation ou la réduction de votre assurance vie facultative et des avantages imposables



CONTACTEZ ...

LE CENTRE D'ADMINISTRATION DES PENSIONS DE CBC/RADIO-CANADA

- **Par téléphone :**
 - 1 888 604-9258 (en Amérique du Nord) ou +1 514 673-7669 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
 - > Questions sur votre rente – option 2
 - > Questions sur vos avantages sociaux – option 3
- **Par la poste :** Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada
1060, boul. Robert-Bourassa,
bureau RC01
Montréal QC H3B 4V3
- **En ligne :** www.pensionadmin-cbc-src.ca

LES GARANTIES ET DEMANDES DE RÈGLEMENT POUR SOINS MÉDICAUX

- Une demande de règlement que vous avez soumise au Régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC)
- Ce qui est couvert par le RAMC
- L'accès à GroupNet pour les participants de régime
- La carte médicaments



CONTACTEZ ...

LA CANADA VIE

- **Par téléphone :**
 - 1 877 340-9082 (en Amérique du Nord) ou +1 204 946-1190 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
- **Sur GroupNet pour les participants de régime :** ma.canadavie.com/accéder